



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°514



EDEAGE

Études anglophones, germanophones et
européennes

PRES Sorbonne Paris Cité
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. François ROUDAUT, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Experts :

M. Vincent BERDOULAY, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen Basse-Normandie

Mme Laurence LONGO, Université de Strasbourg

M. Éric LYSØE, Université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand)

M. Michael PARSONS, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Dominique TRIAIRE, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Christian BOIX



Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Études anglophones, germanophones et européennes* (ED 514) demande un renouvellement de son habilitation. Elle existe depuis 2009, après avoir été accréditée en 2008. Elle est une des écoles doctorales de l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3), qui en compte quatre autres (ED 120 : *Littérature française et comparée* ; ED 122 : *Europe latine - Amérique latine* ; ED 167 : *Arts et médias* ; ED 268 : *Langages et langues*).

Située sur un seul site, l'ED 514 résulte de la fusion de deux écoles : l'une d'anglicistes, l'autre comprenant un centre de germanistique et un centre consacré aux études européennes. Il y a là une bonne politique de site. C'est en effet la seule ED qui regroupe ainsi deux aires géographiques et culturelles, ce qui permet à la fois davantage de visibilité et de transversalité, pour une ED multilingue et pluriculturelle.

Une réflexion sur une mutualisation possible avec l'ED 131 de l'Université Paris Diderot (Paris 7) n'a pas abouti en raison des trop grandes différences de périmètre de l'une et l'autre école. On notera cependant le souci d'établir des liens pour rendre l'offre de formation à l'intérieur du PRES plus cohérente. Ainsi le vice-président de l'Institut des Amériques est membre du conseil de l'ED. Ces réflexions, entreprises il y a quelques mois, n'ont pas été abandonnées : elles se trouvent bien exposées dans le projet de l'ED 514 qui, avec prudence, envisage dans un premier temps la mise en commun de certaines formations avec deux ED de Paris 3 (120 et 267) pour l'année universitaire 2012-2013.

L'ED accueille 45 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches ou HDR (non compris les 12 professeurs émérites) et pour 235 doctorants répartis convenablement dans les quatre Equipes d'Accueil ou EA (il est normal que certains domaines attirent parfois plus d'étudiants) : la moitié des doctorants provient de Paris 3, 15 % d'une autre université de la Région Ile-de-France, 19 % de province, 16 % de l'étranger. Comme on le voit, cette ED est très attractive.

Le budget, de 22 000 euros en moyenne chaque année, est géré par un ingénieur d'études qui s'occupe aussi de celui de trois autres ED. Comme le signale le rapport, la moitié de la somme allouée est consacrée au financement des missions des doctorants.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED s'appuie sur quatre équipes d'accueil dont trois, d'un très haut niveau, ont été notées A : *Centre d'Études et de Recherches sur l'espace germanophone* (CEREG) ; *Langues, Textes, Arts et Cultures du Monde anglophone* (PRISMES) ; *Center for Research on the English-speaking World* (CREW). Notée B, la quatrième (*Intégration et Coopération dans l'Espace européen* - ICEE) est en restructuration ; elle est multidisciplinaire (droit, histoire, économie, sciences politiques, études anglophones), ce qui lui assure un statut particulier et ne semble pas renforcer véritablement l'ED ni lui apporter une cohérence et une visibilité supplémentaires, même si, assurément, la question de la transversalité joue un rôle important dans cette ED.

La gouvernance est conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Composé de 25 membres, le conseil est bien structuré et se réunit au moins quatre fois par an. On note un souci d'équilibre entre les différentes composantes de l'ED, même s'il est regretté que les personnalités extérieures soient en majorité issues du monde universitaire. La procédure des comptes rendus adressés non seulement aux membres du conseil (pour approbation à la séance suivante) mais aussi à tous les directeurs de recherche et à tous les doctorants assure à la fois l'information et la transparence des décisions.

Les attributions du conseil sont bien définies (choix scientifiques, budgétaires, etc.) et exposées de façon très claire.

Le dossier souligne à juste titre que le Bureau est une instance d'exécution sans existence légale. Comprendant les directeurs des quatre équipes et la directrice de l'ED, cette structure légère permet une réunion chaque fois que cela est nécessaire pour proposer une solution à un problème qu'il convient de traiter rapidement, pour répartir le montant des aides aux missions, pour pré-sélectionner les meilleures thèses en vue du prix de thèse. Chacune de ses actions est validée par le conseil.



Grâce à la Maison de la Recherche (qui aide l'ED sur d'autres plans tels que le montage des dossiers ou la mise à jour des sites), cette école doctorale dispose depuis septembre 2011 d'un Ingénieur d'Études qui assure, pour un tiers de son temps, la gestion. C'est insuffisant étant donné le nombre des inscrits. Certes, lui est adjoint un ou une secrétaire, mais à mi-temps et en CDD. Un tel état de fait conduit à former à nouveau une personne à chaque début de contrat et distrair nombre d'heures qui pourraient être employées bien plus utilement. Il serait bon que le CDD puisse être remplacé par un CDI pour une meilleure efficacité de l'ensemble.

Une salle est réservée aux doctorants qui y trouvent cinq ordinateurs et deux imprimantes ; c'est un lieu très précieux (il faut absolument le souligner) pour tous ceux qui ne peuvent poursuivre leur travail de thèse chez eux. Cependant, il est regrettable de noter que la directrice ne dispose pas en propre d'un bureau et que les salles de réunion doivent faire l'objet d'une recherche qui conduit à une grande perte de temps. Cette situation devrait assurément s'améliorer en 2014 lorsque la réhabilitation d'une partie de la Maison de la Recherche sera achevée.

La politique de communication de l'ED s'effectue non seulement par l'envoi régulier de courriers électroniques à tous les doctorants mais aussi par le site web qui dispense une information très complète et bien organisée. Ces mêmes doctorants peuvent rencontrer très facilement la directrice qui organise régulièrement avec eux des réunions de travail. En conclusion, l'ED est très présente pour les étudiants, pour lesquels elle possède une forte identité.

Les étudiants, qui doivent avoir obtenu 14/20 à l'issue de la 2nde année de master, ne peuvent s'inscrire en doctorat qu'en observant une procédure précise. En dernier ressort, c'est la directrice de l'ED qui prend les décisions en accord avec le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de recherches du candidat. Il faudrait sans doute ajouter à cette organisation un dernier élément, l'évaluation rigoureuse (par le biais d'un examen véritable) de la maîtrise orale et écrite de la langue française pour les candidats étrangers. Il y a en effet une forte proportion d'étudiants venant des pays les plus variés. Il n'est sans doute pas nécessaire d'augmenter fortement chaque année le nombre des nouveaux inscrits. Une politique ferme de filtre à l'entrée contribuerait à éviter des abandons et des échecs (dont le taux en l'occurrence est particulièrement faible). On remarquera du reste un rythme de soutenances très régulier (un peu plus de 40 par an).

Comme c'est le cas pour l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales (SHS), la politique de financement ne concerne qu'une très petite partie des doctorants : aux cinq contrats doctoraux qui sont alloués à l'ED chaque année depuis 3 ans viennent s'ajouter une thèse CIFRE et des contrats doctoraux des Ecoles Normales Supérieures (ENS), dont le nombre élevé (9) pour l'année 2011-2012 prouve l'intérêt des étudiants pour les équipes d'accueil de cette ED, et pour l'ED elle-même. Il semblerait que les candidatures pour une allocation aient lieu en même temps que les oraux de l'agrégation, ce qui est assurément regrettable.

L'ED 514 envisage de demander des contrats doctoraux (parmi lesquels des contrats fléchés afin d'effectuer des projets communs à plusieurs centres) ainsi que des financements en direction des post-doctorants qui soient en liaison avec les thématiques choisies par certains de ses partenaires : ce sera une manière d'augmenter la puissance de cette ED dans son champ disciplinaire. La gouvernance est très attentive à ne pas imposer sans consultation des règles trop rigides. Le dossier stipule bien en effet que les contrats fléchés n'impliquent pas qu'il faille imposer des sujets trop précis. Il s'agit de « cibler » certains contrats afin de faire avancer des recherches très spécifiques. L'idée d'une commission consultative aurait pour but non de mettre en place un dirigisme inconsidéré mais de ne pas laisser la recherche s'effectuer dans un éparpillement excessif.

Encadrement et formation

Le potentiel d'encadrement est de 45 HDR et 12 professeurs émérites, bien répartis dans les quatre EA. La moyenne pondérée de doctorants par directeur de thèse est de 4,12 avec un nombre maximal de thèses observé de 16 (ce qui est assurément trop élevé). Mais la décision a été prise par la direction de l'Université de réduire ce nombre à 8 dans les prochaines années. La politique dans ce domaine paraît donc parfaitement claire et équilibrée.

La durée moyenne des thèses dépasse un peu les cinq années (5,41 ans en moyenne) ce qui est courant en SHS Lettres et Langues. L'ED fait la différence entre les doctorants allocataires (qui doivent achever leur thèse en quatre ans maximum) et ceux qui ne le sont pas : pour ces derniers, une année supplémentaire est consentie. Il s'agit là d'une réflexion juste et mesurée, comme l'est l'autorisation de soutenance accordée aux étudiants qui étaient inscrits avant cette décision et qui achèvent leur sixième voire septième année.

Une politique d'examen des candidatures, de réduction du nombre des thèses par directeur, d'attention aux conditions de préparation de ces thèses par les doctorants porte ses fruits : un équilibre entre le nombre des inscriptions et celui des soutenances (environ 40 par an), un taux d'abandon faible (6,8 % pour 2009-2011), d'excellents travaux qui sont dans leur très large majorité publiés et reçoivent des prix.

Il faut ajouter à toutes ces attentions l'instauration, au quatrième semestre de la thèse, d'un entretien d'une heure environ entre le doctorant d'une part et le directeur de recherche assisté d'un membre extérieur d'autre part : il



s'agit non de sanctionner un travail mais de proposer des orientations, de donner des conseils, et de faire prendre conscience au doctorant de l'état d'avancement de sa thèse.

Il serait bon que la politique d'admission en thèse (et la durée de celle-ci) tienne compte des conditions dans lesquelles se trouvent les étudiants. On pourrait imaginer quatre types : le système commun (étudiant qui poursuit ses études) ; étudiant étranger (obstacle de la langue voire de la culture) ; formation continue (salariés - principalement des professeurs de l'enseignement secondaire) ; retraités ou « assimilés » qui ne poursuivent pas un but autre que celui d'augmenter leur savoir.

La charte des thèses, revue en 2010, est claire et connue des doctorants. Le projet est validé par le directeur de la thèse, le directeur de l'EA puis le directeur de l'ED.

Le budget de l'ED est consacré presque essentiellement aux doctorants : une moitié pour les aides à la publication, le financement des journées d'études organisées par les doctorants eux-mêmes, etc. ; l'autre pour les missions des doctorants : étant donné les objets d'étude principalement situés à l'étranger, elles sont très coûteuses et l'ED ne parvient pas à financer plus de la moitié des demandes. Il serait bon, en effet, que la répartition des financements supplémentaires tienne compte de ce cas propre à l'ED 514.

L'ED 514 propose des formations qui sont tout à fait en adéquation avec le rôle qu'elle doit assumer.

Le nombre d'heures de formation est passé de 75 à 100 sur 3 ans, atteignant ainsi le volume de l'offre proposée par plusieurs ED du PRES. La directrice est soucieuse d'organiser l'ensemble de la formation de telle sorte qu'elle puisse être suivie par la plupart des doctorants salariés. Le nombre d'heures d'assistance exigées est de 75. Une telle souplesse et une telle attention à tous les doctorants (allocataires et salariés) mérite d'être soulignée. Les doctorants peuvent également faire valider des heures suivies à l'extérieur de l'ED.

Est envisagée la possibilité d'obtenir des points ECTS pour poursuivre des études dans une autre université. Ce serait, en effet, une excellente amélioration d'un système qui fonctionne assurément très bien.

L'offre, renouvelée dans sa quasi-totalité chaque année (il faut en effet maintenir quelques enseignements de méthode qui sont particulièrement appréciés par les doctorants de première année), est bien structurée : « formation documentaire et parcours de la thèse », « ateliers de formation pratique », « séminaires de formation méthodologique », « séminaires doctoraux internationaux » (dans le cadre de l'ouverture internationale). Cette formation, très spécifique, propose des modules transdisciplinaires et trans-séculaires, qui ne viennent pas ainsi faire double emploi avec les séminaires des EA.

Les doctorants participent activement à la formation en proposant des ateliers pour lesquels ils reçoivent des aides de divers ordres de la part de l'ED.

La formation comprend également les séminaires des directeurs de recherche, ainsi que l'offre du CFDIP (Centre de Formation des Doctorants à l'Insertion Professionnelle), dépendant du PRES, dont on soulignera deux points négatifs : d'une part, la formation dispensée aux moniteurs dure 15 jours au lieu de 20 jours ; d'autre part, cette formation ne vient que très récemment, et très parcimonieusement, d'être ouverte aux doctorants non contractuels, marquant ainsi (ce qui est fort regrettable) une inégalité de traitement entre les doctorants. Il serait souhaitable que ces deux points soient corrigés rapidement.

On notera l'importance accordée dans cette ED à l'ouverture internationale. Cela est assurément dû, tout d'abord, au grand nombre d'étudiants étrangers (plus du tiers), venus d'une trentaine de pays. Malgré la difficulté que représente parfois la mise en place de co-tutelles (en raison, notamment, des droits d'inscription très élevés demandés par certaines universités étrangères), les efforts se poursuivent pour en augmenter le nombre. Il faut aussi souligner les partenariats avec diverses universités, en particulier celles de Cracovie, Montréal, Dublin, Liverpool, Postdam, la Californie du Sud, etc. L'ED porte également, pour l'Université Paris 3, le programme Erasmus Mundus. C'est dans le cadre d'une volonté de renforcement de sa dimension internationale que l'ED va mieux s'intégrer dans le PRES en mutualisant les formations. La visibilité sera ainsi largement accrue.

Pour la première fois dans le cadre de l'ED, seront organisées des doctoriales, organisées par les doctorants eux-mêmes. Il semble cependant s'agir plutôt de simples journées doctorales.

L'évaluation de la formation et du fonctionnement de l'ED a été effectuée en juin 2011 sous la forme d'un questionnaire (qui paraît cependant absent du dossier) ; une nouvelle consultation aura lieu en juin 2013. Les résultats sont largement pris en compte par une direction qui est très soucieuse de leurs avis. Les doctorants ont été associés en mars et en novembre 2012 à l'autoévaluation de l'ED elle-même.



Quant à l'évaluation de leurs compétences par les doctorants eux-mêmes, rien n'est encore mis en place. On peut cependant considérer, au vu du sérieux de la gouvernance, que le projet d'un atelier d'autoévaluation en dernière année de thèse sera bientôt effectif, tout comme le développement de ce qui s'appelle le « Nouveau Chapitre de la Thèse ».

Suivi et Insertion

Grace au travail méticuleux d'un ingénieur d'études, le suivi des docteurs a été effectué de telle sorte que le taux des réponses est de plus de 80 %.

Sur les 254 thèses soutenues entre 2005 et 2011, le taux d'insertion global est de 87,4 %. De 2006 à 2008, la moitié des docteurs a trouvé un poste dans l'enseignement supérieur. Ce sont là des taux particulièrement élevés, comme l'est, pour une ED du secteur SHS, le taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé (plus de 20 %). Ces bons résultats seront certainement confirmés dans les années prochaines lorsque sera appliquée la procédure (bien établie) de « thèse à mi-parcours » dont il a été question plus haut. Un « livret de compétences » doit être constitué par le doctorant qui effectue ainsi sa propre évaluation.

L'ED favorise également la publication de certains travaux des doctorants : la liste de leurs publications est longue et souligne, au-delà de leur qualité, les efforts consacrés pour les intégrer très vite à la recherche. Est en projet la mise en place d'un atelier « pour informer et discuter des moyens et des lieux de publication » (p. 10 du projet dans le dossier fourni par l'ED). Plusieurs autres réflexions sont menées, qui prouvent le souci constant de l'ED à l'égard de ses doctorants.

● Appréciation globale :

L'ED 514 est bien gouvernée, de manière claire, cohérente et efficace. Elle doit affirmer davantage une politique scientifique, en établissant peut-être des liens plus forts avec les EA qui la composent (on ne perçoit pas nettement leur engagement auprès de l'ED) et aussi (comme c'est envisagé) avec d'autres partenaires du PRES.

Le recrutement des allocataires et des boursiers devrait se faire sous la forme d'un concours : il conviendrait d'instaurer un jury et de procéder systématiquement à l'audition des candidats.

Étant donné l'ouverture internationale, les co-tutelles doivent être nettement développées, tout comme les contrats post-doctoraux. C'est du reste la volonté exprimée par la direction dans son projet.

La cohérence scientifique, indéniable pour les trois équipes qui apparaissent comme complémentaires, est moins claire lorsque l'on songe à la présence dans cette ED de l'ICEE.

L'entretien avec les doctorants a montré qu'ils avaient le sentiment d'appartenir à une ED bien définie.

● Points forts :

- Bonne structuration d'ensemble : prise en compte des besoins des étudiants, politique d'amélioration du suivi.
- Bon positionnement dans l'offre de formation de la région.
- Bonne ouverture internationale.
- Grande qualité de l'encadrement et des équipes d'accueil.

● Points faibles :

- Aide administrative insuffisante.
- L'équipe ICEE ne paraît pas contribuer pleinement à la cohérence d'ensemble de cette ED.
- Politique d'admission.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable qu'une autre salle soit attribuée à cette ED afin d'éviter une recherche incessante de local lors des diverses réunions, et que le poste de CDD soit remplacé par un CDI, afin que les charges administratives soient effectuées de façon plus rapide et plus efficace.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : A
- Encadrement et formation : A
- Suivi et insertion : A



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

Jean-Marc GEIB
Direction de la section des formations et
diplômes - AERES

Objet : Rapport d'évaluation de l'ED 514 « Etudes Anglophones, Germanophones et Européennes »

P.J. : Observations de portée générale


Cher collègue,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale 514 : « Etudes Anglophones, Germanophones et Européennes »

Vous trouverez ci-après les réponses de la directrice de l'ED concernant les remarques et appréciations générales du comité d'experts.

L'université aura à cœur d'accompagner le développement de cette ED créée à l'orée du contrat 2009-2012 par regroupement de deux autres écoles doctorales, et ayant fait l'objet d'une évaluation positive et très équilibrée. Le large éventail interdisciplinaire qu'elle incarne, avec l'apport de l'unité d'études européennes (EA 2291), constitue pour les doctorants un atout qu'il s'agira de conforter dans le cadre de Sorbonne Paris Cité. En outre, le développement d'un pôle doctoral au sein de l'OVE de notre université permettra sans nul doute de consolider et de mieux mettre en valeur ses réalisations en matière de suivi des docteurs et d'insertion professionnelle.

Je vous prie d'agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Christine Lemardeley

Réponse au rapport d'évaluation de l'ED 514

Volet relatif aux observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Nous remercions ce Comité AERES exigeant de nous avoir accordé un triple « A » valorisant nos réalisations et nos avancées en matière d'adossement scientifique, d'encadrement et d'insertion.

Nous retenons pour le prochain contrat les suggestions faites, notamment en ce qui concerne le développement des co-tutelles et des contrats post-doctoraux.

Nous remercions aussi le Comité d'avoir confirmé que la mise en œuvre de nos actions et de nos projets implique l'attribution de locaux et de personnel administratif adéquats. C'est particulièrement vrai en regard de notre dimension internationale et des partenariats portés ou soutenus par l'ED 514.

Pour ce qui est de l'apport de l'ICEE dans la politique scientifique de l'ED, nous souhaitons rappeler que cette équipe enrichit les champs disciplinaires de l'ED 514 par les sections du CNU dans lesquelles elle est habilitée (le droit, l'histoire, les sciences politiques par exemple). De même, elle ouvre sur toute l'Europe, et est en ce sens très complémentaire avec les trois autres EA, créant justement des ponts entre les Études anglophones et les Études germanophones. Soulignons que l'équipe s'est renforcée au cours du dernier contrat, son dynamisme et ses sujets novateurs viennent d'être salués dans son évaluation AERES 2013 – avec notamment le lancement d'un projet ANR (sur la guerre froide), et l'acceptation d'un autre projet dans le cadre des appels du PRES (« Démocratie et les mutations de l'espace public en Europe ») – projets dans lesquels les doctorants sont partie prenante. Enfin l'ICEE participe à la formation doctorale chaque année, avec en moyenne trois séminaires de grande ampleur, qui rassemblent des directeurs de recherche et des doctorants de plusieurs EA de l'ED 514 et d'autres acteurs du PRES.

Dans le prochain quadriennal, nous comptons amplifier encore notre ouverture internationale, mais aussi explorer toutes les possibilités offertes par les structures nouvelles qui sont en pleine évolution comme le PRES ou les IDEX.